Sections de la région Occitanie

Le « Remue-méninges » et le Contrôle Fiscal : ils préparent le mécano !

Après avoir brossé un portrait général des documents issus du séminaire des directeurs sur le « Remue-méninges » en particulier les 5 « lignes stratégiques », document que vous pouvez retrouver sur le site https://sections.solidairesfinancespubliques.info/310/308-remue-meninge-sans-s.html *Solidaires Finances Publiques* va s'attacher à décrypter ces documents par missions.

Vous le constaterez dans les lignes qui suivent, concernant les missions et services de Contrôle Fiscal notre administration se prépare à « appuyer sur l'accélérateur » des réorganisations.

Dans la période récente le gros de l'actualité des services aura été la mise en œuvre de la loi Essoc et de la « relation de confiance ». *Solidaires Finances Publiques* a longuement décrypté l'impact de ces modifications tant pour les enjeux de justice fiscale que pour les conditions de travail des agent·e·s : https://solidairesfinancespubliques.org/vie-des-services/controle-fiscal/les-dossiers.html

Dans les prochains jours d'ailleurs nous rendrons public et remettrons (au Gouvernement, aux parlementaires et à la DG) notre dossier issu du questionnaire aux agent·e·s sur ces questions.

Dans la synthèse nationale du Remue-méninge, on trouve ainsi un long passage sur les missions de contrôle qui « trace la suite ». Dans un premier temps le document relaye les inquiétudes des agent·e·s qui ont pu s'exprimer dans le processus : « *de réelles craintes ont été exprimées sur la perte d'intérêt de la mission de CF, combinées à une perte de compétence et de technicité et un appauvrissement des échanges* ». « *Les agents attendent davantage de clarification sur la ligne de partage entre la lutte contre la fraude et relation de confiance* ». *Ils demandent également des moyens supplémentaires et une reconnaissance plus forte de la technicité de leur métier* ».

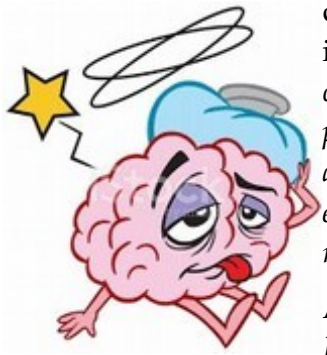

Au-delà de ce constat des difficultés du terrain, sur lequel *Solidaires Finances Publiques* a inlassablement tiré la sonnette d'alarme, le propos « enchaîne » vite sur le « *manque d'unification et de cohérence dans la chaîne du CF… et des propositions de rationalisation du réseau en DDFiP (rapprochement PCE/BCR, repenser le rôle du PCE, répartition du CSP patrimonial)… renforcement du pilotage du CF par la DIRCOFI (soit par rattachement des BDV, soit par animation et soutien technique)… imaginer des brigades dédiées au contrôle de régularisation… La dissociation des structures en charge de la relation de confiance et celles du CF* »

Le travail préliminaire est clair. Au-delà du « blues » des personnels de la sphère du CF que l'administration ne peut pas éluder (tant les processus et la charge de travail en lien avec la loi Essoc ont alourdis, complexifiés et fragilisés les processus de contrôle), ce sont bien les prémices d'un mécano des structures qui est posé.

Le Contrôle Fiscal et les « lignes stratégiques »

On peut lire dans les **premières perspectives pour la feuille de route stratégique 2023-2027 :** « *le renforcement de la lutte contre la fraude fiscale, cœur de métier de la DGFIP, passera par des simplifications en termes de procédures et d'outils avec notamment le projet PILAT, mais aussi par la modernisation de l'organisation du*

contrôle fiscal et le renforcement de ses moyens ». La phrase commence bien et on se dit : Ah quand même ils ont compris… mais notre ardeur est bien vite refroidie puisque, là encore, c'est la voie mécanique qui est ciblée comme essentielle. On peut lire plus loin dans le texte : « *Un des enjeux forts pour la DGFiP réside aussi dans sa capacité de concilier ses missions de contrôle et de conseil des entreprises.* ». Nous commentons cette réflexion plus avant dans les « réflexions thématiques ».

Les missions du CF ont également été abordées, en préparation du COM (Contrat d'Objectifs et de Moyens), en séminaire des Directeurs. On lit dans **le compte rendu des ateliers** qu'ils ont ciblé comme « **sujet stratégique concernant l'organisation territoriale de la DGFiP** » la mission à plusieurs reprises : « *évocation du CSP à distance dans le cadre de services de back-offices relocalisés… mutualisation de l'expertise entre Directions… accroître le pilotage du CF externe par les DIRCOFI, transfert de petites Brigades, révision des seuils de compétences et recentrage des PCE sur contrôle et programmation (retour de l'expertise vers les SIE)* ».

Le Contrôle Fiscal et les « réflexions thématiques »

Le gros de la réflexion engagée par les Directeurs évoque plus en détail la manière de « *combiner relation de confiance et lutte contre la fraude avec des « services spécialisés, distincts des brigades, à envisager dans les directions qui en ont les moyens »et « réorientation de la mission du contentieux vers la sécurité juridique »…. « faire muter les services de gestion et de contrôle vers l'accompagnement* ».
La bonne question que voilà. Reste à savoir qui et en quoi on pourrait, non pas conseiller, *Solidaires Finances Publiques* parle plutôt de service public, particulièrement pour les individuels et petites entreprises. C'est là qu'on attend notre administration, au contraire de ce qu'elle fait en concentrant les services de gestion. En clair, redonner aux SIE des missions qu'on leur a supprimées et que l'administration leur arrache un peu plus à chaque réforme. Mais ce n'est pas vraiment ce que les directeurs prévoient, se souvenant tout d'un coup des réformes en cours : « … *Si les SIE sont concentrés et plus distants à l'avenir, accueils polyvalents à envisager en front office / back office à prévoir au niveau départemental, que ce soit en direction ou pas…* ».

Par contre, et ce alors que les directeurs n'ont dans les « méninges » que la technologie, les écueils de l'industrialisation de la programmation, avec les objectifs croissants du recours au data-mining, sont peu évoqués, si ce n'est pour confirmer « *la priorité et un ciblage croissant de ces contrôle*s ». Il est évoqué : *les « craintes » des agent·e·s sur une remise en cause de leur expertise et compétence* », mais uniquement pour souligner les efforts de communication à poursuivre sur ces nouvelles technologies, sans réelle réflexion sur les attendus du travail. Pour faire court et comme si souvent : « si vous avez peur, c'est que vous n'avez pas bien compris, alors on va vous expliquer un peu mieux ! »

Nous avons fait le choix de vous informer ainsi, en citant un maximum les documents de l'administration, pour que chacun·e puisse constater que ce qui se joue actuellement dans l'élaboration du COM est essentiel pour la mission de Contrôle Fiscal et aussi pour les structures qui l'ont en charge. Nous constatons l'absence de réflexion globale et effective sur l'ensemble de la chaîne de travail (assiette, contrôle, recouvrement) et l'éloignement ciblé des structures de contrôle et des services de gestion. De plus, l'impact des objectifs de lutte contre tous les dispositifs de fraude (de la « petite » fraude à la fraude internationale) est sous-estimé. L'enjeu essentiel serait aussi de tirer réellement le bilan de la période passée ou, à coup de loi Essoc, de société de confiance, de contractualisation avec les entreprises, on dessine un modèle de société qui tourne le dos au rôle essentiel du contrôle fiscal dans la société par l'affaiblissement de ses moyens juridiques et humains.

En ce qui concerne *Solidaires Finances Publiques*, nous continuerons nos expressions régulières sur les enjeux du contrôle fiscal, au cœur de nos combats pour la justice fiscale et sociale. De même nous poursuivrons notre relais des situations des services et leurs besoins de renforts humains, mais aussi de soutien et d'information. Pour marcher sur nos deux jambes, du global au local et inversement.